

Le 16 novembre 2020

PPL Sécurité globale : la police municipale doit demeurer complémentaire de la police nationale

Alors que la discussion en séance publique à l'Assemblée nationale sur la proposition de loi « sécurité globale » débute ce mardi 17 novembre, *Villes de France* - qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités associées – souhaite un débat de fond sur l'évolution des compétences de la police municipale en lien avec la progression des problématiques de sécurité publique.

Des évolutions positives

Pour les membres de la commission « sécurité et prévention de la délinquance » de Villes de France qui a donné son avis sur cette proposition de loi, celle-ci comporte des démarches de simplifications administratives bienvenues, et propose des outils pour la police municipale - comme l'accès à certains fichiers de police (FoVES, SNPC et SIV)), ou bien le rehaussement général de la sanction pour donner plus de poids aux arrêtés municipaux - qui amélioreront au quotidien le travail des agents. D'autres aspects, comme l'échange d'informations concernant les personnes radicalisées inscrites au fichier S résidant sur le territoire de la commune, ne sont en revanche pas intégrés.

Des points de vigilances

Parmi les propositions, le texte de loi encourage également le développement du champ d'action des polices municipales à travers une expérimentation autour des missions du "petit judiciaire" (constat de nouvelles infractions, saisie d'objets...). Ces évolutions significatives nécessitent un réel débat de fond. En effet, ces dispositions impliquent une charge politique beaucoup plus importante pour les maires, avec des conséquences réelles sur les budgets locaux (effectifs, moyens matériels...) qui devront être mesurées et accompagnées. Or, les polices municipales sont au quotidien de plus en plus sollicitées, et ont tendance en pratique à devenir le « premier rideau d'intervention » ; la police nationale apparaissant comme une police de « recours » et non de secours.

Les maires des villes moyennes veulent éviter un schéma à plusieurs vitesses et continuer à agir en complémentarité - et non en substitution - de la Police Nationale ou de la Gendarmerie. Pour éviter une confusion des rôles et pour lever toutes les incertitudes, *Villes de France* renouvelle son souhait que l'État clarifie sa vision et sa doctrine d'emploi de l'ensemble des acteurs de la sécurité dans le cadre de ce débat.

Contact presse : Adrian PHILIP – adrian.philip@villesdefrance.fr – 06 31 55 25 13

Présidée par Caroline CAYEUX, maire de Beauvais, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.